

## DOSSIER DE PRESSE



**L'OPPBTP expose la prévention à Préventica Lyon**  
En partenariat avec les SIST BTP Rhône-Alpes

**Stand E 37**

Eurexpo Lyon  
Boulevard de l'Europe  
69 686 Chassieux

### Contacts Presse

TARA - Aurore QUERIAUD  
Tél. : 01 64 02 08 83  
aq@tara-communication.com

OPPBTP - Sonia CHATELAIN  
Tél. : 01 46 09 27 28  
sonia.chatelain@oppbtp.fr

OPPBTP - Stéphanie BIGEON – BIENVENU  
Tél. : 01 46 09 26 54  
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr



**[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)**

## L'OPPBTP et les SIST BTP du Rhône-Alpes, partenaires sur PREVENTICA Lyon

**Santé et sécurité au travail sont en jeu. Partenaires depuis de nombreuses années, l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) et PREVENTICA Lyon souhaitent, en 2013, renforcer leurs actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels.**

Les conseillers et ingénieurs de l'OPPBTP ont pour mission d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention, au quotidien, sur le terrain.

Ils seront présents ainsi que des médecins du travail sur le **stand E37 du salon Preventica à Lyon** afin de présenter les nombreux outils de l'OPPBTP, notamment son portail de services interactifs et innovant [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), ainsi que des solutions personnalisées et adaptées aux métiers de l'entreprise pour faire avancer la prévention.

Ce sera l'occasion d'aborder de grands sujets de prévention comme la dimension économique de la prévention, l'amélioration des conditions de travail, ou encore l'amiante,...

Au niveau régional, l'OPPBTP est présent au travers de son agence Rhône-Alpes qui accompagne les entreprises dans la mise en place d'actions de prévention adaptées aux spécificités régionales.



**L'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) et les Services interentreprises de santé au travail (SIST BTP) de Rhône-Alpes se sont associés au travers d'un partenariat pour limiter ensemble les risques, améliorer les conditions de travail et sensibiliser les professionnels sur les risques liés aux métiers du BTP.**

**Avec 1 500 000 salariés dans 220 000 entreprises de toutes tailles**, le secteur du bâtiment et des travaux publics occupe une place de premier rang parmi les branches d'activité en France, avec une diversité de métiers remarquable.

En raison de la dimension physique de ses métiers, des matériels et matériaux manipulés, des équipements, de la co-activité d'entreprises et de corps de métiers sur les chantiers, de la part incontournable du travail de l'homme, le BTP est confronté à une situation de danger particulière qui se traduit encore par une sinistralité élevée, en dépit des progrès remarquables enregistrés ces dernières années.

La mobilisation des acteurs de la prévention et de la santé est donc indispensable pour accompagner les entreprises du BTP, leurs responsables et leurs salariés.

Conscients des enjeux de la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, **les SIST BTP de Rhône-Alpes et l'OPPBTP se sont rapprochés pour déterminer des modes d'action et de collaboration en vue d'apporter un meilleur service aux entreprises BTP de la région.**

**Retrouvez l'OPPBTP et les SIST BTP sur le stand E 37**

### Zoom sur PREVENTICA Lyon

Pour sa 25<sup>ème</sup> édition nationale, PREVENTICA reste le salon de la **santé au travail** et de la **sécurité des personnes et des biens**. Véritable carrefour d'échanges incontournable dans le domaine de la maîtrise des risques et de la sécurité, il permet des réflexions, des retours d'expériences et des rencontres professionnelles sur les **conditions du bien-être au travail** ainsi que sur les **enjeux de la sécurité globale des entreprises**.

Avec 120 conférences, 380 exposants et 9 000 visiteurs, PREVENTICA est le salon des acteurs de la Prévention qui s'inscrit, depuis son origine, dans le champ du développement durable des organisations. Il accueille des visiteurs issus de tous les secteurs d'activité : BTP, Industrie, Santé, Grande Distribution, Tertiaire, Administration, Collectivités territoriales....

#### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

## Programmation des conférences et animations de l'OPPBTP

→ Du 24 au 26 septembre, l'OPPBTP en partenariat avec les SIST BTP de Rhône-Alpes exposera la prévention à PREVENTICA Lyon sur le stand E37.

Retrouvez l'OPPBTP à travers de nombreuses conférences sur les grandes thématiques prévention comme l'amiante, la dimension économique de la prévention, l'amélioration des conditions de travail, le fonctionnement des CHSCT, l'hygiène sur les chantiers, ...

### ○ Le mardi 24 septembre

- 13h15, l'OPPBTP réunit tous les Correspondants prévention de la région Rhône-Alpes pour une journée spéciale dédiée, au cours de laquelle ils pourront participer à la présentation d'une formation interactive passant en revue les principaux risques liés à leurs activités, illustrés à partir de photos et de films de chantiers (Prev'action). **SALLE R**
- 15h30, Thierry Mathieu, ingénieur en prévention OPPBTP à Lyon, co-anime, avec la Carsat et la Direccte de Rhône-Alpes, une conférence sur **les travaux d'entretien de maintenance en présence d'amiante**. **SALLE D**
- 16h45, Alain Fraisse, directeur régional Grand-Sud, chef de projet à l'OPPBTP, animera une conférence ayant pour objet « **En quoi la prévention des risques professionnels peut-elle devenir un argument économique ?** ». L'OPPBTP proposera de dépasser la simple notion de coût pour étudier les facteurs économiques positifs des actions de prévention en les illustrant d'exemples concrets. **SALLE C**

### ○ Le mercredi 25 septembre

- 12h45, Jean-François Bergamini, responsable national des études « conditions de travail » à l'OPPBTP animera une conférence sur **l'amélioration des conditions de travail**, qui abordera la question de l'accord de branche pénibilité BTP et toutes les solutions prévention. **SALLE C**
- 16h45, BTP Santé au travail, représenté par le docteur Anne Delarquier, organise une conférence sur la restitution d'une étude sur la cardio-fréquencemétrie chez les maçons : « **Evaluation de la charge physique au travail chez les maçons** ». **SALLE G**



### ○ Le jeudi 26 septembre

- La Carsat et la Direccte de Rhône-Alpes ainsi qu'Aravis et l'OPPBTP ont convié tous les présidents, secrétaires et membres des CHSCT de la région à la conférence débat sur **le fonctionnement des CHSCT**.
- 10h45, se tiendra la conférence **Hygiène sur les chantiers**, animée par Christophe Grün, ingénieur en prévention OPPBTP à Paris et co-animée par Jean-Pierre Beaud, médecin conseil OPPBTP à l'agence de Lyon, pour la restitution de l'enquête Baromètre hygiène et sécurité 2013. **SALLE H**

### → Animation du stand OPPBTP - SIST BTP

Du mardi 24 au jeudi 26 septembre 2013, retrouvez l'OPPBTP sur le stand E37 autour trois thèmes :

- 11h00 : Prévenir et réduire le risque TMS, comment s'y prendre ?
- 14h00 : Prev'action : Intégrer et organiser la prévention dans votre entreprise.
- 16h00 : E-prévention : les avantages d'un espace personnalisé pour votre entreprise.

**Mardi 24 septembre à 17h**, les Services de santé BTP Rhône-Alpes présenteront au jury des Trophées « Tous concernés », composé de la Fédération BTP Savoie, de l'OPPBTP, de la Capeb Savoie, de la Direccte Savoie et de la Carsat Rhône-Alpes, les 9 dossiers en compétition. Les Trophées « Tous concernés » récompensent et mettent en lumière les actions de prévention remarquables. Les lauréats 2013 se verront remettre une distinction lors de la remise des Trophées le 6 novembre à Chambéry. [www.tousconcernes.com](http://www.tousconcernes.com)

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

## SOMMAIRE

Conférence OPPBTP sur « La dimension économique de la prévention »	P 5 - 9
Une subvention dédiée à l'amélioration des conditions de travail dans les PME du BTP	P 10 - 11
L'OPPBTP lance un portail de services interactifs pour mieux accompagner les professionnels du BTP dans la prévention des risques au quotidien	P 12
L'OPPBTP, partenaire « prévention » privilégié des professionnels du BTP	P 13
L'OPPBTP en Rhône-Alpes	P 14

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – relations-presse@oppbtp.com  
Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – sonia.chatelain@oppbtp.fr

## Conférence OPPBTP sur « la dimension économique de la prévention »

Nombreux sont les acteurs de la construction à affirmer que la prévention, ça coûte ! En raison de leur caractère réglementaire et obligatoire, les actions de prévention ne font généralement pas l'objet d'une valorisation de leur impact par les entreprises qui en restent donc à leur seul coût apparent. L'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) a voulu aller plus loin dans la compréhension de ces impacts économiques au travers d'une étude microéconomique menée pendant deux ans sur 101 cas d'actions de prévention minutieusement analysés et valorisés de façon comptable, puis validés par les entreprises concernées.

S'il faut se garder de toute extrapolation mathématique, les résultats d'ensemble de cette étude sont convaincants : oui, faire de la prévention contribue le plus souvent à améliorer la performance globale de l'entreprise, dont sa performance économique.

L'OPPBTP va donc, au cours d'une conférence intitulée « la Dimension Economique de la Prévention », dévoiler les résultats de l'étude dans le détail, ceux-ci sont également regroupés dans un recueil disponible, à l'achat ou en téléchargement, sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr).

Le 24 septembre 2013, l'Organisme professionnel de Prévention du BTP (OPPBTP) organise une conférence intitulée « la Dimension Economique de la Prévention » avec l'intervention de :

- Alain Fraisse, directeur régional de l'OPPBTP Grand Sud, et chef de projet à l'OPPBTP

Cette conférence démontrera en quoi la prévention des risques professionnels peut devenir un argument économique.

La prévention des risques est un enjeu majeur pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs du BTP. Cependant en période économique difficile, elle est généralement perçue comme un coût net pour les entreprises. Comment dans ce cas les convaincre d'agir en ce domaine au-delà des aspects moraux et légaux ?

Convaincus que la prévention ne peut se faire durablement au détriment des intérêts économiques légitimes de l'entreprise et que les seules motivations réglementaires ou sociales ne peuvent y suffire, l'OPPBTP a voulu aller plus loin dans la compréhension des impacts économiques de la prévention et les mesurer concrètement.

Une étude microéconomique menée pendant 2 ans auprès de 27 entreprises couvrant 90% des métiers du secteur, a porté sur 101 cas d'actions de prévention et abouti à des analyses minutieuses, valorisées de façon comptable et validées par les entreprises rencontrées.

### Une approche comptable selon une méthodologie pointue

L'OPPBTP a d'abord adopté une méthode « comptable » mais dans beaucoup de cas, en l'absence de comptabilité analytique, les entreprises ne disposaient pas d'un grand nombre de paramètres nécessaires aux évaluations. L'OPPBTP a donc été amené à les calculer avec la validation de l'entreprise.

L'ensemble des dépenses entraînées par l'action a été considéré :

- Investissements
- Formation (pour la prévention en elle-même ou pour un équipement, un changement d'organisation,...)
- Exploitation (consommation énergétique d'un matériel, fournitures supplémentaires,...)
- Entretien
- RH (coûts salariaux des personnels dédiés totalement ou en partie à la prévention, ceux des personnels sur les activités liées (conception, étude,...)).

#### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

En outre, pour évaluer les gains, l'Organisme a listé l'ensemble des impacts positifs observables sur le compte de résultat :

- Production : poste principal de gain qui recueille la différence avant/après des temps passés en production et valorisé au coût de revient des personnels concernés, sur la durée considérée.
- Achats
- Qualité : gains observables et quantifiables liés à la qualité (réduction des couts de reprise et rebut, SAV, garantie,...). Cependant beaucoup de gain liés à la qualité ont été signalés sans qu'il soit possible de les chiffrer.
- Marge sur CA additionnel : suite à leurs actions de prévention, certaines entreprises peuvent attaquer de nouveaux marchés ou dégager des marges de manœuvre permettant d'accroître le nombre de chantiers à réaliser.
- Prime d'assurance : l'amélioration de la prévention a permis dans de nombreux cas de diminuer les primes d'assurance.

## Des résultats très positifs

S'il faut se garder de toute extrapolation mathématique, les résultats d'ensemble sont convaincants : oui, faire de la prévention contribue le plus souvent à améliorer la performance globale de l'entreprise.

### Positifs pour la prévention

D'une part, les cas étudiés sont représentatifs d'actions concourant à des améliorations de la prévention sur tous les axes, à des niveaux majoritairement importants. En effet, on observe des réductions fortes ou des suppressions complètes du risque visé sur les axes sécurité, santé et pénibilité, de l'ordre de 55 à 73%.

### Positifs en termes de développement durable

L'OPPBTP a observé que 58% des actions étudiées sur l'échantillon ont un impact non nul en faveur de l'environnement. En effet, des produits moins agressifs pour l'homme le sont aussi souvent pour l'environnement.

D'autres actions contribuent au développement durable tout en améliorant les conditions de travail : le tri sélectif et le recyclage peuvent structurer l'organisation du chantier, le passage à l'utilisation de matériels innovants s'accompagne souvent d'une meilleure gestion de l'énergie, la réduction du risque routier s'accompagne d'une réduction de consommation,...

### Positifs sur le plan économique

Cette étude révèle déjà que la prévention a un impact économique chiffrable et s'avère souvent rentable. Sur les 101 cas étudiés, 93 génèrent plus de gains que de coûts, ce qui donne un rendement moyen (gains/coûts) de 2,19 ! Ainsi globalement pour 100€ dépensés dans une action en faveur de la prévention, l'entreprise retire 219 € de gains, soit un bénéfice net de 119 €.

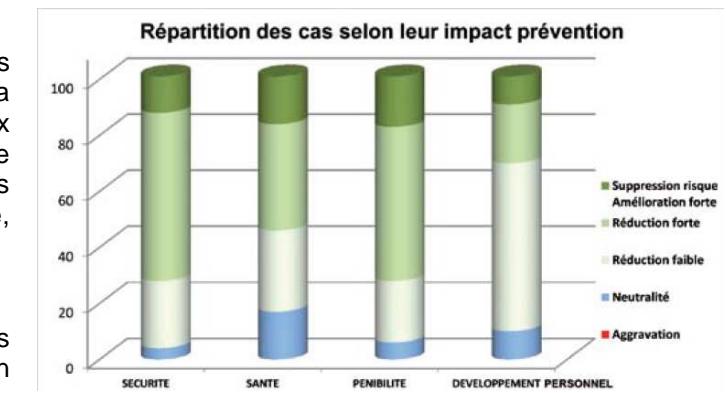
Et ces résultats sont d'autant plus probants dans les TPE où le rendement global est supérieur à 3.

Le payback moyen est égal à une année et demie pour des actions de prévention dont la durée moyenne est de 5,2 ans.

La prévention est donc à la portée de toutes les entreprises, en particulier des TPE, avec des moyens mesurés et sans trop pénaliser la trésorerie. En effet, un quart des actions coutent moins de 5 000 € et présentent un rendement 10 fois supérieur à la moyenne.

De plus, l'étude démontre que les actions réduisant la pénibilité présentent de meilleurs résultats que les autres et deviennent des facteurs de performance.

Enfin, même les bilans négatifs sont gagnants. Sur les 101 actions étudiées, 7 présentaient un rendement inférieur à 1, c'est-à-dire des coûts supérieurs au gain en retour. Pourtant le rendement moyen de ces actions s'élève à 0,66, ce qui signifie que les gains ont permis de couvrir les deux tiers des dépenses. Le bilan est donc plutôt positif puisque la prévention des risques est assurée et qu'elle coute bien moins cher que ce qu'on imagine initialement.



### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – relations-presse@oppbtp.com

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – sonia.chatelain@oppbtp.fr

L'OPPBTP a regroupés les résultats détaillés au sein d'un recueil et les cas étudiés y figurent sous formes de fiches classées par type d'action et distinguées selon les métiers qu'elles concernent.

## Deuxième étape pour l'OPPBTP : porter la bonne parole

En tant qu'organisme de branche du secteur du BTP, l'OPPBTP a joué pleinement son rôle en menant cette étude inédite mais il aborde maintenant une autre de ses missions, celle d'informateur.

Pour cela, l'Organisme met en place différents vecteurs et outils d'information afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises et faire connaître ces résultats, sources d'exemples et d'arguments pédagogiques pour toutes les typologies d'entreprise.

A cette fin, plusieurs outils/canaux ont été créés :

- Les 101 cas d'actions de prévention sont regroupés dans un recueil sous forme de fiches classées par type d'action et distinguées selon les métiers qu'elles concernent. La méthodologie abordée pour l'étude et les résultats y sont détaillés.

Conçu comme un outil méthodologique au service de chaque entreprise du BTP, il se base sur les vertus des cas pratiques et des exemples présentés. Chaque entreprise pourra puiser des idées d'actions applicables chez elle et comprendre comment « mesurer » la performance induite par ces actions, tant en matière de prévention qu'en termes d'avantages économiques générés.

Il est possible de commander ou télécharger cet ouvrage sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr).

- Un **espace, intégrant un moteur de recherche**, a également été créé sur ce site pour que les entreprises puissent retrouver directement les exemples qui les concernent et s'inspirer des actions mises en place par d'autres. Les cas sont classés par critères : taille de l'entreprise, risques, mise en place,...
- **Une tournée nationale**, menée par Alain FRAISSE, pilote du projet, depuis début 2013, va au contact des entreprises en région pour expliquer la démarche suivie et les résultats. Au total, une vingtaine de dates sont prévues partout en France à l'occasion de salons spécialisés dans le BTP ou lors de réunions spécifiques :

DATE	HORAIRE	VILLE	SALON
08 févr.	14h00	Reims	Sabine
20 mars	14h00	Marseille	Batimed
21 mars	8h45	Paris	
13 mai	18h00	Montpellier	
28 mai	12h30	Lille	Preventica
30 mai	14h15	Rouen	Untec
30 mai	15h00	Toulouse	
06 juin	17h30	Reims	Econ'Home
13 juin	11h15	Cherbourg	
14 juin		Paris	24h00 du Bâtiment
17 juin	16h00	Rennes	
03 juillet	16h30	Nantes	
24 sept.	16h45	Lyon	Preventica
22 oct.	10h00	Amiens	
24 oct.		Tulle	
A définir entre les 4 et 8 nov.		Paris	Batimat



**Votre conseiller OPPBTP**

Vous avez des questions ?  
 Puis-je vous rappeler par un conseiller  
 Envoyer un e-mail à mon conseiller  
 Sélectionner votre département  
 Votre téléphone :   
 Où commander ?  
 Envoyer un e-mail à mon conseiller  
 Sélectionner votre département

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – relations-presse@oppbtp.com

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – sonia.chatelain@oppbtp.fr

## Pour la société Gagnereau, la prévention s'avère positive sur tous les plans

Entreprise de travaux publics, fondée en 1880, la société GAGNEREAU compte quatorze agences ou filiales employant plus de 430 personnes. La direction est convaincue de l'intérêt de la prévention et le CHSCT qui participe assidûment aux visites des lieux de travail est encouragé à l'action.

L'aménagement de l'atelier / dépôt a été entrepris sous l'angle d'une véritable action de prévention.



### Avant la réorganisation :

- Le matériel était stocké et posé comme il était livré, l'outillage était dispersé.
- Du petit matériel était perdu, les quantités livrées sur chantier n'étaient pas toujours intégralement assurées.
- Le matériel était mal suivi et de l'outillage pouvait manquer.
- Un collaborateur chef d'équipe souffrant d'une inaptitude partielle ne pouvait plus exercer son emploi.

L'aménagement a permis de séparer les zones matériaux, machines et outillage, avec des racks de rangement clos.

Les matériaux sont préparés à l'avance sur palettes à charger directement sur les camions à plateau.

Le matériel est contrôlé et remis en état puis rangé avant redistribution et l'atelier de maintenance des engins a été aménagé.

### Après la réorganisation :

- La mise en place de la nouvelle organisation permet :
  - la mécanisation de 90 % des manutentions par chariot élévateur ;
  - la suppression des chargements manuels ;
  - la suppression des chutes d'objets ;
  - un gain de temps le matin au départ des équipes de production ;
  - une réduction du stress ;
  - la fiabilisation des matériels lourds et portatifs.
- Le collaborateur souffrant d'une inaptitude partielle a été reclassé comme magasinier au dépôt.

Outre l'amélioration des conditions de travail, la société GAGNEREAU est également gagnante sur l'amélioration du service. En effet, le montant du stock de matériaux ainsi géré a doublé, passant de 15 à 30 k€ ce qui permet d'assurer des interventions de dépannage urgent qui étaient impossibles auparavant.

Les gains de temps sont, eux aussi, notables :

- Les équipes se servaient elles-mêmes le matin, ce qui leur prenait 1 h 30 par semaine, depuis qu'elles sont servies par le magasinier, ce temps est passé à 5 mn par semaine.
- L'organisation rigoureuse de la maintenance des équipements de travail évite des pannes et donc des pertes de temps consacrées aux remplacements, aux dépannages, ou parfois aux bricolages sur place.
- Le gain de temps concerne tous les chantiers, grâce à la fiabilité des transferts ou des livraisons de matériaux.

Il a été constaté, par ailleurs, une réduction des matériels ou matériaux égarés ou détériorés et ces pertes sont devenues aujourd'hui insignifiantes.

Quant aux gains en prévention, ils sont importants :

- réduction des risques liés aux défauts de matériels et aux manutentions ce qui implique une réduction des risques physiques dus à la pénibilité et à la fatigue.

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – relations-presse@oppbtp.com

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – sonia.chatelain@oppbtp.fr

- réduction du risque routier : suppression des rattrapages précipités, sources de stress.

#### Bilan économique

Durée effective/prévue	10 ans	Type OTH	0
Coûts		Gains	
Investissements	52 000	Production	776 066
Formation	2 300	Achats	60 000
Exploitation	79 672	Qualité	
Entretien		Marge/CA additionnel	
Moyens humains suppl.	578 550	Primes assurances	
		Autres	
<b>Total coûts</b>	<b>712 522</b>	<b>Total gains</b>	<b>836 066</b>
<b>Bilan économique</b>	<b>+ 123 544</b>	<b>R = 1,17</b>	<b>P = 3,6 an</b>
		Bilan/salarié/an	+ 287

#### Bilan prévention

Prévention			RSE/qualité		
Sécurité physique	Santé Solubrité	Réduction pénibilité	Dévelop. personnel	Dévelop. durable	Qualité
2	2	2	1	1	1

#### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – relations-presse@oppbtp.com

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – sonia.chatelain@oppbtp.fr

## Une subvention dédiée à l'amélioration des conditions de travail dans les PME du BTP

Les négociations sur la pénibilité et l'accord de branche qui en est issu ont souligné, encore très récemment, l'importance de la question des conditions de travail dans le BTP et la nécessité de poursuivre les efforts engagés ces dernières années pour leur amélioration. Cela implique de nouvelles orientations pour les entreprises et leurs salariés mais certaines de ces entreprises, principalement les plus petites, ont besoin d'un accompagnement.

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a toujours placé l'amélioration des conditions de travail au cœur de son action. C'est pour accompagner les entreprises dans leur démarche de lutte contre la pénibilité, qu'il met en œuvre des outils simples et adaptés tels que des formations, un espace personnalisé et sécurisé dédié à la prévention sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) et un nouveau guide « Pénibilité au travail comment agir ? »...

Aujourd'hui, l'OPPBTP va plus loin et lance pour la première fois un dispositif de subvention destiné à donner les moyens aux chefs d'entreprises d'investir dans du matériel améliorant les conditions de travail, et ce, particulièrement dans une conjoncture difficile.

### Le contexte

Quelle que soit sa taille, toute entreprise va devoir prendre en compte la pénibilité dans son évaluation des risques, de la rédaction de son document unique d'évaluation des risques (DUER) à la mise en place de plans d'actions de prévention.



### L'OPPBTP innove avec une subvention

Afin d'aider les entreprises à dépasser la simple reconnaissance de la pénibilité et à entreprendre des actions concrètes de prévention, l'OPPBTP s'engage à leurs côtés. Un budget de subvention de 5 millions d'euros dont **4 millions exclusivement pour les entreprises de moins de 20 salariés est engagé dans cette opération**. Cette subvention est destinée à l'achat de matériel palliant ou réduisant les facteurs de risque liés à la pénibilité et sera fonction du montant hors taxe de l'investissement selon la grille suivante.

- de 2 000,00 € HT à 5 000,00 € HT : subvention de 50% du montant
- de 5 000,00 € HT à 10 000,00 € HT : subvention de 30 % du montant
- de 10 000,00 € HT à 15 000,00 € HT : subvention de 20 % du montant
- au-dessus de 15 000,00 € HT : subvention maximale de 5 000,00 € (cumul des 3 tranches, 2 500,00 € + 1 500,00 € + 1 000,00 €)

Les entreprises de moins de 20 salariés qui ont fait le choix de recourir à la formation d'accompagnement de l'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail, ADAPT-Métiers-pénibilité, verront le montant total de la subvention éligible majoré de 20%, soit une subvention maximale de 6 000,00 €.

Une liste indicative d'équipements et matériels éligibles est à disposition sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr). On peut déjà citer quelques exemples : treuil, palan, engin de levage, chariot de manutention, nacelle élévatrice, aménagement de véhicules utilitaires, siège anti-vibratile, outils portatifs équipés de dispositifs anti-vibratile, bungalow d'hygiène...

Les matériels d'occasion seront également éligibles sous réserve de l'existence d'un certificat de conformité émis par le vendeur.

Les entreprises devront présenter leur demande via le nouveau site internet de l'Organisme (partie « mon espace »), et seront accompagnées dans leur démarche par le conseiller en prévention de leur secteur.

.../...

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

Pour pouvoir bénéficier de la subvention, L'entreprise doit avoir un Document Unique d'Évaluation des Risques avec un plan d'action associé, mis à jour dans l'année précédent la demande de subvention et analysé par un conseiller de l'OPPBTP.

Afin d'attester de la pertinence du Document Unique et du plan d'actions, le conseiller pourra initier un diagnostic prévention adapté à la situation de l'entreprise.

La subvention ne pourra être cumulée à un financement CNAM-TS ou CARSAT.

Plus qu'un simple financement, ce dispositif de subvention est une opportunité pour construire une vraie démarche de prévention dans l'entreprise.

### Les autres outils de l'OPPBTP pour lutter contre la pénibilité

Au service de la branche BTP, l'OPPBTP a élaboré différents outils pour aider les entreprises à lutter contre la pénibilité :

- Un Guide Pénibilité : une édition qui passe en revue 10 facteurs de risque assortis de conseils et de solutions pratiques afin d'aider les entreprises à mieux comprendre l'importance de la pénibilité.
- Un outil d'évaluation des risques en ligne permettant d'établir le DUER, intégrant l'identification des facteurs de pénibilité, la définition d'un plan d'action et la mise en place de fiches individuelles.
- Un espace simple, personnalisé et sécurisé sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), avec des actualités au quotidien, des services gratuits et permettant de conserver tous les documents : DUER, plan d'action, fiches pénibilité, ... avec la possibilité de créer des alertes automatiques pour la mise à jour.

Une offre complète d'accompagnement de l'entreprise pour l'amélioration des conditions de travail, **ADAPT Pénibilité**, se déclinant en 3 modules : des sessions d'information (ADAPT-INFO-pénibilité, 2h), des formations (ADAPT-METIER-pénibilité, 1 journée), des démarches de conseil (ADAPT-BTP 3 à 8 jours). Avec une approche entreprise : une réflexion globale et partagée sur des pistes d'amélioration

#### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

## L'OPPBTP lance un portail de services interactifs pour mieux accompagner les professionnels du BTP dans la prévention des risques au quotidien

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTP) innove avec la nouvelle version de [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), une démarche originale dans le secteur du BTP, pour simplifier la prévention des risques et des maladies professionnelles, dédiée à tous les acteurs du BTP.

Outre l'actualité de la prévention, chaque entreprise aura accès à un ensemble de services interactifs ; un espace personnalisé et sécurisé afin de gérer la prévention des risques pour l'ensemble de son personnel.

Avec cet outil simple, interactif et dynamique, en ligne depuis octobre, l'OPPBTP confirme sa position de référent en prévention de la branche BTP.



→ Depuis son lancement le 10/10/2012, 682 entreprises bretonnes sont déjà inscrites.

### Des services gratuits qui font gagner du temps aux responsables prévention

Une méthodologie d'évaluation des risques est à la disposition des professionnels du BTP. Elle intègre une base de données répertoriant plus de 20 métiers, 150 situations de travail et 50 risques associés, soit 14 000 combinaisons leur permettant de bien identifier les facteurs de pénibilité concernant leur entreprise.

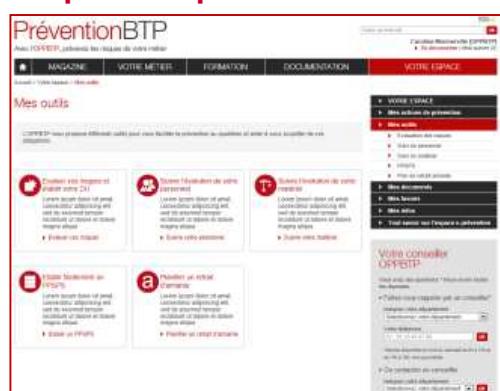
A l'issu de cette évaluation, le responsable prévention peut établir le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de l'entreprise et mettre en place un plan d'action.

Sont également à sa disposition des outils destinés à la gestion de la prévention salariée par salarié (formation/habilitations, visite médicale, Fiches de Prévention des Expositions...), au suivi du matériel (vérifications périodiques, contrôles techniques...) et à la mise en place d'actions de prévention grâce à des documents facilitateurs spécifiquement élaborés par l'OPPBTP.

### Un espace e-prévention personnalisé et sécurisé pour chaque entreprise

Un espace personnel et sécurisé permet au responsable prévention de centraliser son dossier de prévention et de conserver tous les documents s'y afférent.

Enfin le site permet un contact direct et immédiat avec son conseiller OPPBTP ou de demander à être rappelé.



### L'information au quotidien pour mieux comprendre la prévention et la mettre en place

Le nouveau site diffusera l'actualité professionnelle, réglementaire et juridique avec une mise à jour quotidienne.

Il proposera de nombreux reportages et vidéos - témoignages, gestes à retenir, - et la rubrique « Votre métier » propose une approche de la prévention spécifique aux métiers du BTP. De nombreux contenus enrichiront le site : dossiers de fonds sur les grandes problématiques de la prévention, les documentations de l'OPPBTP, accessibles en téléchargement gratuit et achat en ligne...

De même, les internautes auront accès à l'offre de formation de l'Organisme avec la possibilité d'effectuer des préinscriptions en ligne.

Avec [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), l'OPPBTP offre aux entreprises du BTP un outil unique, pratique et très complet pour simplifier leurs démarches de prévention des risques.

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

#### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

## L'OPPBTP, partenaire « prévention » privilégié des professionnels du BTP

Organisme spécialisé de la branche BTP depuis 1947, sous tutelle du Ministère du Travail, l'OPPBTP est administré paritairement par des représentants des employeurs et des salariés. Au service des entreprises du BTP, il a pour mission notamment de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes. Auprès de celles-ci, il exerce des actions d'information et de conseil en matière de prévention, contribue à la formation, à la sécurité et participe aux travaux menés dans le cadre de l'Union européenne dans son champ de compétences.

L'OPPBTP associe au quotidien l'ensemble des acteurs de la construction en menant des actions conjointes avec les organisations professionnelles et syndicales, les établissements de formation initiale et continue, les services de santé...

### De nombreux services et outils « prévention » pratiques et personnalisés à la disposition des entreprises

Afin d'aider les acteurs du BTP à s'engager dans une démarche de prévention des risques, l'OPPBTP a organisé son savoir-faire autour de 3 types d'actions : le conseil, la formation, l'information.

Les chefs d'entreprises, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, préveteurs, compagnons... se voient proposer des services répondant à leurs besoins spécifiques, comme par exemple, des réunions de sensibilisation collectives, des stages de formations, des formations interactives, des actions sur chantiers, des rendez-vous de conseil individuels et un service pour réaliser son Document Unique en ligne...

De manière à informer le plus grand nombre sur tous les sujets et à tout moment, l'OPPBTP propose des outils d'information modernes, complets et personnalisés par métier ou par type d'acteurs... comme la revue mensuelle *Prévention BTP*, les vidéos pédagogiques, les guides techniques, les fiches pratiques, les mémos pocket...les campagnes nationales de sensibilisation et la participation aux grands rendez-vous de la profession,...

Et pour simplifier la gestion de la prévention pour les chefs d'entreprise et les préveteurs, l'OPPBTP a lancé un nouveau site internet, [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), proposant de nouveaux services pratiques et gratuits en ligne (suivi des formations et du matériel, DUER, fiche de prévention,...).

### Expertise et proximité pour accompagner les entreprises

Les entreprises ont besoin d'éclairages sur des sujets spécifiques comme les réponses aux obligations, les risques possibles ou les cas particuliers techniques rencontrés sur les chantiers. C'est pourquoi l'OPPBTP s'appuie sur des collaborateurs expérimentés (conseillers, ingénieurs, juristes, formateurs), dotés de compétences et de connaissances aigues en matière de modes constructifs, d'organisation de chantiers, de sécurité, de logistique, de travail en équipe et de données juridiques.

L'OPPBTP est proche du quotidien des entreprises et du terrain grâce aux 247 collaborateurs présents sur chaque département au travers de ses 18 agences.

Fort de sa certification ISO 9001 depuis septembre 2012, l'OPPBTP est attentif à l'amélioration de la performance apportée à ses adhérents. L'organisme fixe un cadre stratégique, appelé HORIZON 2015, organisé autour de 5 axes stratégiques : les risques majeurs, le conseil et l'accompagnement des entreprises, la promotion de la prévention, la formation initiale, les actions auprès des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre..... La stratégie consacre une partie importante à l'innovation pour toujours anticiper, par exemple au travers de la révision de la formation initiale, du site internet, etc.

### CHIFFRES CLÉS

#### Chaque année :

6 500 actions de conseil en entreprise  
15 000 stagiaires reçus en formation professionnelle

#### Chaque mois :

100 000 lecteurs du magazine  
*PréventionBTP*  
50 000 visites sur le site internet  
[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

335 collaborateurs  
29 implantations nationales

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

## L'OPPBTP en Rhône-Alpes

L'OPPBTP en Rhône-Alpes se structure autour de deux agences permettant d'accompagner les 22 000 entreprises de la région :

- l'agence de Lyon qui intervient sur : l'Ain (01) la Loire (42) le Rhône (69),
- l'agence de Grenoble qui intervient sur : l'Ardèche (07) la Drôme (26) l'Isère (38) la Savoie (73) et la Haute-Savoie (74),

Sous la direction de Thierry DUFOUR à Lyon et Benoit KIEFFER à Grenoble, les équipes au service de la profession du BTP, sont constituées de 14 conseillers, 2 ingénieurs, 1 formateur, 2 gestionnaires de formation et 3 assistantes.

### Les entreprises du BTP en Rhône-Alpes :

Environ 43 000 entreprises BTP

- 49 % des entreprises sont sans salariés,
- 42 % sont des TPE à moins de 10 salariés,
- 7 % sont des PME de 10 à 50 salariés,
- 1% des entreprises de plus de 50 salariés – qui disposent donc d'un CHSCT,
- 150 000 salariés dans le BTP dans la région.

Le gros-œuvre représente 20% des entreprises, le second-œuvre 73% et les Travaux Publics 7%

L'engagement « prévention » de la branche professionnelle BTP en Rhône-Alpes se traduit à travers le Plan Régional de Prévention BTP. Celui-ci, appuyé sur une analyse du contexte économique local, des résultats AT/MP par métier, dresse un ensemble d'actions permettant de traiter les enjeux de la profession. Pour construire ce Plan Régional de Prévention, l'OPPBTP sollicite ses conseillers, ses ingénieurs, les Services de Santé au Travail du BTP ainsi que les organisations professionnelles et syndicales.

### Les réponses de l'OPPBTP en Rhône-Alpes :

L'OPPBTP met à disposition des entreprises différents outils pour accompagner et encourager l'entreprise dans ses démarches de prévention des risques :

- des contrats de progrès visant à améliorer l'approche prévention dans l'entreprise,
- des démarches visant à l'amélioration des situations et postes de travail,
- des formations à l'attention des opérateurs, de l'encadrement et des dirigeants permettant de fédérer ces différents acteurs autour de la prévention notamment grâce à la gamme PREV'ACTION,
- des supports tels que des livrets d'accueil, des guides méthodologiques, des affiches,
- un portail internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) d'aide à l'évaluation des risques et à la rédaction des fiches « pénibilité »,
- des prêts et des subventions.

Le conseil et l'accompagnement des entreprises se développent en partenariat avec les Services Inter-entreprises de Santé au Travail du BTP (SIST-BTP). Ainsi, l'OPPBTP et les 6 services de santé BTP de la région sont mobilisés pour amener des réponses cohérentes aux entreprises :

- implication des médecins et des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) dans les contrats de progrès et les démarches visant à l'amélioration des situations et postes de travail,
- organisation des rencontres de la prévention, réunions d'informations à thèmes déclinées dans toute la région,
- formation et accompagnement des personnes compétentes prévention, les Chargés de Prévention, dans leurs missions en entreprise.

Prévenir les risques dès la formation initiale, fait également partie des priorités de l'OPPBTP qui travaille pour cela en collaboration avec les Centres de Formation des Apprentis du BTP (CFA-BTP), notamment au travers de la campagne « 100 minutes pour la vie » sensibilisant les apprentis dès la première année de leur cursus. L'accent est mis aussi sur les futurs encadrements en accédant à la formation des étudiants en IUT Génie-Civil (DUT & licences professionnelles).

### Contacts presse :

Aurore QUERIAUD - 01 64 02 08 83 – [relations-presse@oppbtp.com](mailto:relations-presse@oppbtp.com)

Sonia CHATELAIN - 01 46 09 27 28 – [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)